

# Secrétaire de mairie (h/f)

Offre n° O041230200939695

Publiée le 09/02/2023

## Synthèse de l'offre

Employeur	<b>LE POISLAY</b> 3 rue du chemin de César 41270 LE POISLAY
Lieu de travail	LE POISLAY
Poste à pourvoir le	Dès que possible
Date limite de candidature	10/04/2023
Type d'emploi	Emploi permanent - vacance d'emploi 
Nombre de postes	1

## Détails de l'offre

Famille de métier	Citoyenneté, population, affaires administratives et vie associative > Affaires administratives	Grade(s) recherché(s)	Adjoint adm. principal de 2ème classe
Métier(s)	Secrétaire de mairie		
Ouvert aux contractuels	Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ( <a href="#">Art. L332-8 disposition 3 ou 4 du code général de la fonction publique</a> ) Un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un poste dans une collectivité de petite taille. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.		
Temps de travail	Non complet, 30h00 hebdomadaire		

### Descriptif de l'emploi

Sous la directive des élus, la/le secrétaire de mairie met en oeuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale et coordonne les services de la commune avec ses moyens matériels, financiers et humains.

### Missions et conditions d'exercice

- 1 - Accueillir, renseigner la population et instruire les dossiers sur les domaines de : l'état civil, les élections, l'urbanisme, l'aide sociale.
- 2 - Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du maire.
- 3 - Préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget.
- 4 - Suivre les marchés publics et les subventions.
- 5 - Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes.
- 6 - Gérer le personnel (gestion des temps, paie).
- 7 - Animer les équipes et organiser les services.
- 8 - Gérer le patrimoine communal et suivre les travaux.
- 9 - Gérer les services communaux existants (location salle, cimetière,...).
- 10 - Gérer et développer les liens avec les structures intercommunales et les partenaires.

### Profils recherchés

#### - SAVOIRS :

- connaître les domaines de compétences des communes et leur organisation ;
- connaître le statut de la Fonction Publique Territoriale et les règles d'état civil et d'urbanisme ;
- connaître les procédures réglementaires de passation des marchés publics et des contrats ;
- connaître les règles juridiques d'élaboration des actes administratifs ;
- connaître le cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et établissements publics.

#### - SAVOIR FAIRE :

- respecter les délais réglementaires ;
  - savoir gérer la polyvalence et les priorités ;
  - vérifier la cohérence et le respect du cadre réglementaire des dossiers administratifs ;
  - préparer les dossiers de mandatement, des dépenses et recettes, des demandes et justifications de subventions et des déclarations financières ;
  - préparer et mettre en forme les décisions du conseil municipal, les actes administratifs du maire et les actes d'état civil ;
  - élaborer et animer un dispositif d'accueil de la population ;
  - contrôler et évaluer les actions des services ;
  - piloter, suivre et contrôler les activités des agents.
- SAVOIR ETRE :
- savoir communiquer et avoir une bonne capacité d'écoute et de compréhension ;
  - avoir le sens du service public (déontologie et discrétion) ;
  - disposer d'une capacité à animer des équipes et de capacités managériales ;
  - bénéficier d'excellentes qualités relationnelles.

## Contact

---

### Contact

02 54 80 53 04

### Informations complémentaires

souplesse sur le nombre d'heure

Candidature (CV + lettre de motivation) à adresser par courrier à l'adresse suivante :

Madame le Maire de Le Poislay

3 rue du chemin de césar

41270 LE POISLAY

ou par mail à :

mairie.lepoislay@wanadoo.fr

## Travailleurs handicapés

---

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.